

Crèches : sécurité des enfants en danger !

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les crèches a été publié le 4 août dernier au Journal Officiel.

Le gouvernement autorisera à compter du 31 août 2022 le recrutement de personnels non qualifiés et non diplômés au sein des crèches.

La Fédération CGT des services publics dénonce un recul sans précédent pour la qualité d'accueil et la sécurité des enfants en crèche, ainsi qu'une attaque sans concession de la reconnaissance des qualifications des agents.

C'est en ce sens que nous avions alerté par courrier Adrien Taquet, Charlotte Caubel et Elisabeth Borne en mars et mai dernier. Nos lettres sont restées sans réponse... jusqu'au 11 août où E. Borne nous informait qu'elle transmettait au Ministre des solidarités ! Le décret était déjà publié !

Quel mépris pour la voix des professionnels qui dénoncent plus que jamais la déqualification de leur métier.

Craintes des professionnels, inquiétude des parents !

Dans un secteur déjà dévasté par la pénurie de professionnels, il s'agit d'une véritable offensive du gouvernement contre la reconnaissance des qualifications des agents, déjà en sous-effectifs et sous-payés. Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2022, le passage en « sous » catégorie B des auxiliaires de puériculture a été effectué au rabais par le précédent gouvernement).

Alors qu'Elisabeth Borne, dans son discours de politique générale, annonçait la création de 200 000 places de crèches pour répondre aux besoins de la population, aurait-elle oublié que plus personne ne veut travailler dans les crèches et que les personnels actuels en démissionnent plus que jamais ? Dans plusieurs villes de France, des places d'accueil ferment faute de professionnels.

Il est urgent de revaloriser les salaires et non de permettre à des personnels non qualifiés d'y travailler avec des salaires de misère.

Economiser sur l'embauche d'agents diplômés et qualifiés va inexorablement dégrader le service public de la petite enfance.

La CGT est intransigeante sur le fait que, remédier à court terme à la pénurie de professionnels ne doit pas engendrer une dégradation de la qualité d'accueil des enfants ou être synonyme d'une mise en danger de ces derniers et des agents qui en ont la responsabilité et la charge.

S'il y a pénurie, c'est parce que les cadres d'emploi et les conditions d'exercice du métier ne sont plus attractifs.

Pour nous, il est nécessaire d'augmenter le nombre de centres de formation publics sur tout le territoire, de recruter massivement des professionnels, de reconnaître la pénibilité de ce travail et de revaloriser immédiatement leurs salaires.

La CGT et les agents restent plus que jamais déterminés à agir pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de la petite enfance de qualité, pour des conditions d'exercice respectueuses des professionnels, pour des salaires décents, pour une politique de la petite enfance ambitieuse et respectueuse des droits fondamentaux des enfants porteurs de l'avenir de notre société.

La Fédération CGT des services publics, toujours très active au sein du collectif « Pas de Bébé à la Consigne », ne manquera pas d'engager toutes les actions utiles pour exiger l'abrogation de cet arrêté et l'ouverture de réelles négociations pour enfin répondre favorablement aux légitimes revendications du secteur.

Montreuil, le 18 août 2022